

Conseil de ville du 13 juin 2024

Rapport du Conseil municipal concernant le Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vadec SA

Saint-Imier, le 28 mai 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de ville,

Depuis plusieurs années, il est question d'un projet de déchèterie intercommunale dans le Haut-Vallon de Saint-Imier. Mis en attente afin de connaître l'issue du processus de fusion, le projet a été relancé et un comité de pilotage a été constitué. Les communes du Haut-Vallon ont été approchées afin de définir le territoire concerné par ce projet d'importance. A l'exception de La Ferrière et de Cormoret, toutes les communes du Haut-Vallon ont souhaité aller de l'avant et faire partie du projet.

Etant donné l'ampleur de ce projet, les communes et le comité de pilotage ont choisi la préparation d'un avant-projet d'un plan de financement par la société Vadec SA. Cette entreprise, qui compte la Municipalité de Saint-Imier parmi ses actionnaires, a pour but la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets de provenance urbaine et d'autres déchets provenant de tiers, ainsi que la production d'énergies.

Le comité de pilotage s'est attelé dans un premier temps à l'identification du lieu le plus propice pour implanter une déchèterie. Le choix du bien-fonds où se situe l'actuelle déchèterie s'est imposé pour les raisons suivantes :

- localisation centrale pour les différentes communes partenaires ;
- poids démographique de Saint-Imier ;
- affectation actuelle du secteur (zone d'activité économiques A1) ;
- maîtrise foncière (la Municipalité est propriétaire du terrain) ;
- caractère hypothétique et potentiellement plus onéreux de la recherche d'une autre localisation.

L'avant-projet prévoit de maximiser l'utilisation du bien-fonds actuel ainsi qu'une refonte totale de l'aménagement et de l'exploitation. Ceci ressort de l'annexe 1 de la note du Service urbanisme et mobilité. L'accès reste inchangé mais fera l'objet d'un contrôle pour laisser entrer uniquement les ayants-droits. Ceci sera garanti au moyen d'une carte de légitimation, qui pourrait par exemple se traduire par un code QR.

L'ensemble du flux est revu afin d'optimiser les manœuvres et de garantir la sécurité de tous les usagers. Les bennes, situées en contrebas, facilitent le déchargement et les déplacements. En outre, l'espace de déchargement sera muni d'une toiture présentant le double avantage d'assurer une protection contre les intempéries mais aussi afin de limiter le bruit lié à l'exploitation de la déchèterie.

L'offre elle-même de récupération sera sensiblement similaire à ce qui est offert actuellement, avec l'avantage d'avoir des bennes non-affectées de réserve. Finalement, il est aussi prévu d'installer une ressourcerie pour collecter les objets qui peuvent encore bénéficier d'une seconde vie. Pour l'heure, il n'est pas prévu que le dépôt de sacs taxés soit permis, étant donné qu'il n'est pas possible ensuite de répercuter les coûts d'élimination des sacs auprès des différentes communes.

L'horaire indicatif suivant est prévu afin de pouvoir absorber les usagers de l'ensemble des communes parties au projet et des entreprises pour les déchets qu'elles produisent et qui sont assimilés à ceux produits par un ménage (comme c'est le cas actuellement) :

Saison	Jours	Horaires	Pour qui ?
hiver	lu – ve	14h00 – 17h00	habitants et entreprises
	sa	10h00 – 14h00	habitants
été	lu – ve	14h00 – 18h00	habitants et entreprises
	sa	08h00 – 16h00	habitants

L'accès à la déchèterie sera gratuit et financé par le produit de la taxe déchets et les sacs taxés.

Les déchets spécifiques à l'activité des entreprises seront également admis à la déchèterie, ce qui n'était théoriquement pas le cas jusqu'ici. Pour ces déchets-là, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe spécifique au volume.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, le terrain appartenant à la Municipalité (immeuble feuillet no 290 de Saint-Imier) doit faire l'objet d'un droit de superficie en faveur de Vadec SA, qui sera l'exploitant de cette déchèterie. Dans le cadre des discussions, le conseil municipal a proposé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 30 ans avec une rente annuelle de CHF 15'750.00, à indexer tous les 5 ans au moyen de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Le calcul de la rente a été effectué comme suit :

- Prix du terrain = 3'500 m² x CHF 90.-/m² = CHF 315'000.-
- Taux de rendement = 5%
- Rente annuelle du DDP = 5% de CHF 315'000.- = CHF 15'750.-

Le prix unitaire de CHF 90.-/m² tient compte dans une large mesure du risque connu de pollution du site. Il est comparable au prix du terrain industriel pratiqué dans le pôle économique de La Clef (là aussi un prix d'appel compte en vertu de la promotion économique).

A l'échéance du droit de superficie, il sera possible de le prolonger et de maintenir l'exploitation par Vadec SA ou de procéder au rachat des installations à leur valeur résiduelle, permettant à la Municipalité d'exploiter la déchèterie par elle-même à la place de Vadec SA.

En ce qui concerne les coûts de ce projet, le rapport du Service urbanisme et mobilité relève que Vadec SA est en mesure, sur la base de son expérience et des coûts estimatifs du projet, de proposer à la Municipalité une prestation « all inclusive » pour un coût de CHF 40.- HT/habitant (CHF 30.- HT/habitant pour les frais liés à l'investissement et aux frais fixes, CHF 10.- HT/habitant pour les frais variables).

Selon une analyse interne en concertation avec le Service des finances, il appert que les coûts actuels imputables à la déchèterie se montent à CHF 36.- HT/habitant.

Ainsi, les coûts imputables au projet de nouvelle déchèterie occasionnent une charge supplémentaire pour les finances municipales de CHF 27'600.-/ an soit environ CHF 5.-/an/habitant.

Afin de faire face à cette charge supplémentaire, trois possibilités s'offrent à la Municipalité et devront faire l'objet d'une décision politique :

- augmenter la taxe déchets de CHF 5.-/an/habitant ;
- puiser dans le financement spécial déchets qui dispose à ce jour d'un solde d'environ CHF 1'100'000.-, largement suffisant pour éponger le déficit sur les trente ans de la durée de la convention et sans impacter la population ;
- réduire proportionnellement à la diminution des activités en déchèterie la dotation en personnel des travaux publics.

Un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT pendant trente ans est nécessaire pour financer la part de Saint-Imier et avoir accès à la nouvelle déchèterie.

En outre, et afin d'avoir un cadre légal commun et harmonisé entre les communes prenant part au projet, il convient de revoir notre législation sur les déchets. Cette nouvelle mouture a également été l'occasion d'un toilettage, la réglementation précédente datant de la fin du siècle passé. Le projet de Règlement qui vous est soumis ne prévoit pas de révolution et la vie des Imériennes et des Imériens ne subira aucun changement majeur par rapport à la situation actuelle. Le Règlement prévoit de déléguer la compétence pour les différents tarifs au conseil municipal, comme cela est le cas pour le tarif d'utilisation des bâtiments communaux. Par souci de transparence, le projet d'ordonnance vous est également remis. Votre Autorité fixe également des fourchettes obligatoires pour le conseil municipal, restreignant et encadrant sa marge de manœuvre.

Il y a lieu de relever qu'il n'est prévu aucune augmentation des tarifs et que la catégorisation des entreprises reste inchangée. Nous relevons également que le ramassage des sacs officiels par le camion poubelles n'est pas concerné par ce projet et que la Municipalité continuera à offrir un service inchangé aux Imériennes et aux Imériens.

Les préavis des commissions sont les suivants :

- la commission urbanisme et mobilité préavise unanimement et favorablement le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets) ;
- la commission des finances, unanime, préavise favorablement le projet de nouvelle déchèterie sous réserve qu'une solution soit trouvée d'une part pour les artisans et d'autre part pour le dépôt des sacs officiels. Enfin la commission des finances préconise, le temps de voir comment cela se passe durant les premières années, de prélever le faible déficit annuel budgété sur le financement spécial ad hoc qui présente un solde, au 31.12.2022, de CHF 1'089'753.39. La commission des finances préavise également à l'unanimité la nouvelle réglementation sur les déchets.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal vous recommande d'accepter le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets).

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

La chancelière :

Corentin Jeanneret

Annick Chatelain

Municipalité de Saint-Imier
Urbanisme et mobilité
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier

032 942 44 35
nvilleumier@saint-imier.ch

MESSAGE DU DEPARTEMENT URBANISME ET MOBILITE

Saint-Imier, le 08 mai 2024

PROJET DE NOUVELLE DECHETTERIE SUR LE SITE DES NOYES Mise à disposition du terrain (BF 290) par l'octroi d'un droit de superficie Libération d'un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an sur trente ans

Contexte :

Avant que le processus de fusion ne soit véritablement lancé, la Municipalité de Saint-Imier avait élaboré et chiffré un projet de construction d'une nouvelle déchetterie sur le site actuel au nord du dépôt des Noyes (rue de l'Envers 31).

Ce projet avait fait l'objet de vérifications techniques (par Vadec notamment) qui avait alors confirmé sa faisabilité et sa viabilité en termes d'exploitation ; le projet, tel qu'initialement dimensionné, permettait de desservir un bassin de population de Renan à Courtelary, sous réserve de l'adaptation des horaires d'ouverture au public.

Le projet a ensuite été mis en stand-by dans l'attente du résultat du processus de fusion. A la suite du refus populaire de la fusion, le projet a été réactivé et les communes du périmètre ont été approchées afin de savoir si elles trouvaient un intérêt à se joindre à la démarche de Saint-Imier en vue de la création d'une déchetterie intercommunale.

A l'exception de La Ferrière et de Cormoret, toutes les communes du Haut-Vallon ont souhaité adhérer à la démarche. Pour ménager les susceptibilités et vu la complexité de fédérer autour d'un projet commun des intérêts particuliers parfois divergents, les communes ont pris la décision de confier à Vadec l'élaboration d'un avant-projet ainsi que son chiffrage.

Un comité de pilotage (copil, composé de représentants des communes et de Vadec) a donc été mis sur pied afin d'apporter des inputs et de valider l'évolution de l'avant-projet en prévision de sa mise en consultation auprès des instances compétentes (commissions, Conseil municipal, Conseil de ville, assemblées communales, peuple).

Le copil a tout d'abord évalué les sites potentiels où implanter une nouvelle déchetterie. Après une étude avantages/inconvénients, le choix du site de l'actuelle déchetterie (BF 290) s'est imposé en raison de sa localisation centrale pour les différentes communes partenaires, du poids démographique de Saint-Imier, de l'affectation actuelle du secteur (zone d'activité économiques A1), de la maîtrise foncière (la Municipalité est propriétaire du terrain) et du caractère hypothétique et potentiellement plus onéreux de la recherche d'une autre localisation.

Avant-projet :

L'avant-projet prévoit donc d'agrandir l'emprise de la déchetterie sur l'ensemble de la parcelle 290 et de revoir l'ensemble de son aménagement et du concept d'exploitation (voir annexe I).

L'accès (entrée-sortie) au site est maintenu depuis la rue de Châtillon. Les usagers entrent sur le site du côté nord et passent un contrôle d'accès (barrière) à proximité de l'angle nord-ouest de la parcelle et poursuivent jusqu'aux places de stationnement. L'accès est réservé aux ayants droit (ménages et entreprises ayant leur domicile ou leur siège dans une commune partenaire du projet) et est garanti grâce à une carte de légitimation (QR code, par ex.).

L'organisation du stationnement est prévue de telle façon à minimiser les manœuvres sur le site et éviter les conflits entre les véhicules arrivant et les piétons qui déchargent leur matériel.

Les bennes de récupération des matières sont situées en contrebas de l'espace de déchargement afin de faciliter le transbordement. Elles sont rangées dans un ordre bien spécifique de manière à tenir le plus éloigné possible les bennes qui reçoivent le verre et la ferraille par exemple.

L'espace de déchargement, manutention et transbordement est en outre doté d'une toiture afin de protéger les utilisateurs et les collaborateurs de la déchetterie des intempéries d'une part et, d'autre part, absorber le bruit causé par les déchets qui tombent dans les bennes. La toiture pourrait être dotée de panneaux solaires financés par la revente de l'électricité (coûts non imputés au projet de nouvelle déchetterie).

L'offre de récupération à disposition est sensiblement similaire à l'offre actuelle de la déchetterie. L'avant-projet dispose en outre d'emplacements non affectés pour des bennes (en réserve afin de pouvoir accueillir d'éventuelles futures nouvelles filières volontaires ou imposées -> récupération du plastique par ex.) et d'un espace pour déposer des objets en vue d'une réutilisation ultérieure (type ressourcerie pour favoriser une économie circulaire). Des contacts ont d'ailleurs déjà été pris avec des organismes afin de nouer un partenariat pour offrir aux objets une seconde vie et permettre à nos concitoyens de trouver à bon prix des meubles, objets ou jouets dont ils auraient besoin. Ces contacts seront formalisés par la suite une fois le projet de déchetterie accepté.

Dans un premier temps, il n'est pas prévu de permettre le dépôt de sacs taxés à la déchetterie puisqu'il n'est pas possible ensuite de répercuter les coûts d'élimination des sacs auprès des différentes communes. La question pourra être réétudiée au moment où toutes les communes qui participent seront dotées d'un sac unique.

Dans la mesure du possible, il conviendrait d'informer et d'orienter les usagers vers les filières hors déchetterie pour le ramassage des déchets type PET, appareils électroniques, par ex) car l'élimination de ces matières via les filières existantes sont déjà financées par des taxes anticipées de recyclage. Ne plus accepter ces matières au sein de la déchetterie permettrait donc de réduire les coûts à charge des collectivités.

Dans la partie est se trouvera également un bâtiment destiné à la gestion administrative de la déchetterie, comme local de pause et WC pour le personnel affecté à la déchetterie ainsi qu'au stockage des déchets spéciaux.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la déchetterie, il est prévu d'adapter les heures d'ouverture selon l'horaire indicatif suivant :

Saison	Jours	Horaires	Pour qui ?
hiver	lu – ve	14h00 – 17h00	habitants et entreprises
	sa	10h00 – 14h00	habitants
été	lu – ve	14h00 – 18h00	habitants et entreprises
	sa	08h00 – 16h00	habitants

D'après les estimations de Vadec, ces horaires doivent permettre d'absorber les usagers des communes partenaires (population). Comme aujourd'hui, les entreprises ont également accès au site pour la part des déchets qu'elles produisent assimilés à ceux produits par un ménage.

Ainsi, pour la part des déchets produits par les ménages ou pour la part des déchets des entreprises assimilée à ceux produits par un ménage, l'accès à la déchetterie sera gratuit et financé par le produit de la taxe déchets et les sacs taxés.

Les déchets spécifiques à l'activité des entreprises seront également admis à la déchetterie, ce qui n'était théoriquement pas le cas jusqu'ici. Pour ces déchets-là, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe spécifique au volume.

La construction et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale requiert du temps, des compétences et de l'expérience dont les communes ne disposent pas suffisamment. Le parti a donc été pris de confier la construction et l'exploitation de la nouvelle déchetterie à l'entreprise Vadec dont le savoir-faire dans ce domaine n'est plus à démontrer.

Droit de superficie et capital restant dû :

Afin de permettre la concrétisation du projet, la Municipalité doit mettre le terrain des Noyes à disposition. L'option a été prise de passer par un droit de superficie pour formaliser la transaction.

Le BF 290 est affecté en zone d'activités économiques A1. Compte tenu que la nouvelle déchetterie est un projet d'intérêt général, le Conseil municipal a proposé à Vadec un droit de superficie (DDP) de 30 ans avec une rente annuelle fixée à CHF 15'750.- à indexer tous les cinq ans sur l'IPC. Le DDP accordé l'est exclusivement pour des activités d'intérêt général en rapport avec le traitement et la valorisation des déchets.

La rente annuelle est calculée de la façon suivante :

- Prix du terrain = $3'500 \text{ m}^2 \times \text{CHF } 90.-/\text{m}^2 = \text{CHF } 315'000.-$
- Taux de rendement = 5%
- Rente annuelle du DDP = 5% de CHF 315'000.- = CHF 15'750.-

Le prix unitaire de CHF 90.-/m² tient compte dans une large mesure du

risque connu de pollution du site. Il est comparable au prix du terrain industriel pratiqué dans le pôle économique de La Clef (là aussi un prix d'appel compte en vertu de la promotion économique).

Vadec assume les risques liés à l'éventuelle dépollution du site et à la mise en décharge des matériaux excavés pendant la construction de la déchetterie.

Au terme de la durée d'amortissement de la nouvelle déchetterie (trente ans), l'infrastructure aura une valeur résiduelle de CHF 332'000.-.

A ce moment-là, deux cas de figure se présenteront à la Municipalité, à savoir 1) Vadec cesse ses activités liées à la déchetterie sur le site des Noyes, la Municipalité devra alors racheter les installations à leur valeur résiduelle (capital restant dû) ou 2) Vadec poursuit ses activités et la convention est reconduite sur les mêmes bases.

Dans la première option, la Municipalité de Saint-Imier récupérerait son terrain mais devrait racheter les installations à Vadec au prix évoqué ci-dessus. Ce montant devrait alors, le moment venu, être intégré au plan financier.

La Municipalité disposerait des installations en propriété propre et pourrait, poursuivre les activités de récupération et de valorisation des déchets sur le site en collaboration éventuellement avec d'autres communes partenaires.

Crédit d'engagement :

En tant que maître d'ouvrage et exploitant de la future déchetterie, Vadec a établi une projection des coûts d'investissement annualisés et des coûts fixes annuels engendrés par l'exploitation de la nouvelle déchetterie (voir annexe II) et une projection des coûts variables d'exploitation (récupération, valorisation et élimination des matières) (voir annexe III) à l'attention des communes partenaires.

Vadec est en mesure, sur la base de son expérience et des coûts estimatifs du projet, de proposer à la Municipalité une prestation « all inclusive » pour un coût de CHF 40.- HT/habitant (CHF 30.- HT/habitant pour les frais liés à l'investissement et aux frais fixes, CHF 10.- HT/habitant pour les frais variables).

Les coûts variables sont difficiles à estimer car ils dépendent en grande partie des fluctuations du marché ; ni Vadec ni la Municipalité n'ont une influence sur ce point. Ce qui est certain, en revanche, c'est que la Municipalité sera en mesure de bénéficier indirectement des volumes importants de matières prises en charge par Vadec et ainsi de prix plus avantageux sur le marché (impact sur les coûts variables à charge de la Municipalité).

Sur la base de ces informations, une analyse a été menée à l'interne de la Municipalité afin d'apprécier les conséquences de la construction d'une nouvelle déchetterie sur les finances communales et par là sur le montant de la taxe déchets et du prix du sacs poubelle taxé (voir annexe IV).

Les conclusions démontrent que les coûts actuels imputables à la

déchetterie se montent à CHF 36.- HT/habitant.

Ainsi, les coûts imputables au projet de nouvelle déchetterie occasionnent une charge supplémentaire pour les finances municipales de CHF 27'600.-/ an soit environ CHF 5.-/an/habitant.

La parade à cette charge supplémentaire dépend d'un choix politique et consisterait soit 1) à augmenter la taxe déchets de CHF 5.-/an/habitant, 2) de puiser dans le financement spécial déchets qui dispose à ce jour d'un solde d'environ CHF 1'100'000.-, largement suffisant pour éponger le déficit sur les trente ans de la durée de la convention et sans impacter la population ou 3) de réduire proportionnellement à la diminution des activités en déchetterie la dotation en personnel des travaux publics.

Vu les éléments présentés ci-dessus, un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT pendant trente ans est nécessaire pour financer la part de Saint-Imier et avoir accès à la nouvelle déchetterie.

**Recommandations du
département urbanisme et
mobilité :**

L'impact financier du projet de déchetterie pour les finances communales est sensible mais, selon les choix politiques à venir, peut s'avérer négligeable voir nul pour les Imérien-ne-s.

En contrepartie, le projet de nouvelle déchetterie constitue une claire amélioration du service à la population en augmentant les capacités d'accueil sur le site, en offrant une infrastructure moderne et confortable avec un accès couvert aisé aux bennes et apportera une réelle amélioration des conditions de travail aux collaborateurs rattachés à la déchetterie.

Le projet améliorera également les nuisances visuelles et sonores occasionnées par la déchetterie sur le voisinage (voisins directs, hôtel, notamment) grâce à son couvert qui évitera une trop grande dissémination du bruit et à son intégration soignée dans le site.

C'est pourquoi, les soussignés recommandent de plébisciter le projet de nouvelle déchetterie en accordant à Vadec un droit de superficie contre une rente superficière annuelle de CHF 15'750.- et d'autoriser la dépense financée par un crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an sur trente ans en prélevant le montant nécessaire à éponger le léger déficit dans le fond spécial déchets.

DEPARTEMENT URBANISME ET MOBILITE

Le chef du département : Le chef de service :

Marco Pais Pereira

Nicolas Vuilleumier

Annexe I : plan de la déchetterie (avant-projet)



Annexe II : business plan Vadec (investissements + coûts fixes)

DIHVa / business plan projeté 1ère année (estimation 2023 hors gestion déchets)		Montant	Nombre	Amortissement	Montant global	Impact annuel	9'610 hab	10'638 hab	15'073 hab	
Investissement	Etude, autorisation et réalisation	292'500 Fr	1	30 an(s)	292'500 Fr	9'750 Fr	3%	1.01 Fr/hab	0.92 Fr/hab	0.65 Fr/hab
	Génie civil	1'327'150 Fr	1	40 an(s)	1'327'150 Fr	33'179 Fr	11%	3.45 Fr/hab	3.12 Fr/hab	2.20 Fr/hab
	Bâtiment et couverture	746'680 Fr	1	30 an(s)	746'680 Fr	24'889 Fr	9%	2.59 Fr/hab	2.34 Fr/hab	1.65 Fr/hab
	Bennes	12'000 Fr	10	15 an(s)	120'000 Fr	8'000 Fr	3%	0.83 Fr/hab	0.75 Fr/hab	0.53 Fr/hab
	Caisses paloxes (mise à dispo)	0 Fr	8	5 an(s)	0 Fr	0 Fr	0%	0.00 Fr/hab	0.00 Fr/hab	0.00 Fr/hab
	Equipement bureau	10'000 Fr	1	5 an(s)	10'000 Fr	2'000 Fr	1%	0.21 Fr/hab	0.19 Fr/hab	0.13 Fr/hab
	Chariot transport encombrants lourds	800 Fr	3	5 an(s)	1'800 Fr	360 Fr	0%	0.04 Fr/hab	0.03 Fr/hab	0.02 Fr/hab
	Transpalette	2'000 Fr	1	10 an(s)	2'000 Fr	200 Fr	0%	0.02 Fr/hab	0.02 Fr/hab	0.01 Fr/hab
	Gerbeur électrique (2 to)	20'000 Fr	1	10 an(s)	20'000 Fr	2'000 Fr	1%	0.21 Fr/hab	0.19 Fr/hab	0.13 Fr/hab
	Révision Pack-Mat existant	50'000 Fr	1	5 an(s)	50'000 Fr	10'000 Fr	3%	1.04 Fr/hab	0.94 Fr/hab	0.66 Fr/hab
	Mise à disposition terrain	15'750 Fr	1	1 an(s)	15'750 Fr	15'750 Fr	5%	1.64 Fr/hab	1.48 Fr/hab	1.04 Fr/hab
	Ouverture public (présence, remplacement)	65 Fr/h	1'785 heures/an	1 an(s)	116'025 Fr	116'025 Fr	40%	12.07 Fr/hab	10.91 Fr/hab	7.70 Fr/hab
	Frais généraux (assurance, eau, électricité...)	4'000 Fr	1	1 an(s)	4'000 Fr	4'000 Fr	1%	0.42 Fr/hab	0.38 Fr/hab	0.27 Fr/hab
Frais financiers	38'552 Fr	1	1 an(s)	38'552 Fr	38'552 Fr	13%	4.01 Fr/hab	3.62 Fr/hab	2.56 Fr/hab	
Frais de gestion admin (superv, déclaration, contrôles légaux...)	5'000 Fr	1	1 an(s)	5'000 Fr	5'000 Fr	2%	0.52 Fr/hab	0.47 Fr/hab	0.33 Fr/hab	
Consommables (produits, petit matériel, carburant...)	4'000 Fr	1	1 an(s)	4'000 Fr	4'000 Fr	1%	0.42 Fr/hab	0.38 Fr/hab	0.27 Fr/hab	
Maintenance et entretien (yc engins)	15'000 Fr	1	1 an(s)	15'000 Fr	15'000 Fr	5%	1.56 Fr/hab	1.41 Fr/hab	1.00 Fr/hab	
TOTAL existence et disponibilité de la déchèterie						288'705 Fr		30.04 Fr/hab	27.14 Fr/hab	19.15 Fr/hab
<i>Capital restant dû à l'issue d'une convention de 30 ans</i>										<i>331'788 Fr</i>

Annexe III : business plan Vadec (coûts variables)

		Quantité		Coûts
		Ratio	Total	Coût par habitant
Fonctionnement déchets	DEC (Vadec CdF)	50 kg/hab	481 tonnes	9.96 Fr/hab
	Métaux (Reconvilier)	30 kg/hab	288 tonnes	-3.22 Fr/hab
	Papier (Bienne)	15 kg/hab	144 tonnes	-1.04 Fr/hab
	Carton (Bienne)	30 kg/hab	288 tonnes	-0.62 Fr/hab
	Inertes (Bienne)	20 kg/hab	192 tonnes	1.22 Fr/hab
	Biodéchets (Vadec CdF)	10 kg/hab	96 tonnes	1.36 Fr/hab
	DMS	1.00 kg/hab	10 tonnes	0.81 Fr/hab
	DEEE	5.00 kg/hab	48 tonnes	-0.75 Fr/hab
	Sources lumineuses	0.02 kg/hab	0 tonnes	-0.01 Fr/hab
	Huiles	0.50 kg/hab	5 tonnes	0.25 Fr/hab
	Piles - accus	0.50 kg/hab	5 tonnes	-0.15 Fr/hab
	Réemploi (1 jour/semaine)	1 kg/hab	10 tonnes	0.00 Fr/hab
Total				7.80 Fr/hab
Total par visite (12 visites par ménage de 2.5 personnes)				1.63 Fr/visite
				46'128 visites/an

Déchets en conteneurs aériens	Aluminium et fer blanc	2.5 kg/hab	24 tonnes	0.25 Fr/hab
	Verre	45.0 kg/hab	432 tonnes	-1.31 Fr/hab
	Papier carton	15.0 kg/hab	144 tonnes	2.55 Fr/hab
				1.50 Fr/hab

Annexe IV : tableau de comparaison des coûts

7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	Prévision nlle déchetterie	Commentaires	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Différence	
7301.3010.01 Traitements du personnel de la voirie	227 200.00		259 356.75	239 619.20	246 873.13	26 156.75	
7301.3049.01 Allocations diverses	14 100.00		15 658.85	15 234.90	16 140.84	1 558.85	
7301.3050.01 Cotisations AVS, AI, APG, AC	15 200.00		16 933.85	16 388.15	16 642.39	1 733.85	
7301.3051.01 Caisse de pensions et de prévoyance	15 000.00	Calculs avec salaires 2022 sans les 60 % de poste destinés à la déchetterie	16 382.05	16 486.20	16 324.42	1 382.05	
7301.3053.01 Cotisations aux assurances accidents	5 700.00		6 644.30	7 489.25	8 106.38	944.30	
7301.3054.01 Cotisations ALFA	3 500.00		3 936.35	4 061.75	4 142.00	436.35	
7301.3055.01 Cotisations assurance indemnités journ. en cas maladies	2 600.00		2 809.80	3 115.80	3 189.92	209.80	
7301.3099.01 Autres charges de personnel	2 000.00	Modification de la provision CET en fin d'année pour les hommes des TP	0.00	938.70	0.00	943.40	5 770.45
7301.3101.01 Matériel d'entretien et de nettoyage	1 000.00	Estimation	989.31	1 090.95	816.50	-10.68	
7301.3110.01 Achats de mobilier, machines de bureau	300.00	Estimation	315.69	0.00	0.00	15.69	
7301.3112.01 Habits de travail	3 000.00	Estimation à CHF 150.00 les habits de travail pour les employés de la déchetterie	3 438.73	3 330.57	2 344.90	438.73	
7301.3130.01 Enlèvement et élimination des déchets	10 500.00	Nettoyages des rues selon comptes 2022	89 999.14	101 653.43	89 289.45	79 499.14	
7301.3130.03 Elimination déchets à Vadec	150 000.00	Environ 1/3 des montants correspondent à l'élimination des encombrants ne seront plus à charge de la Municipalité	279 927.71	279 775.92	279 238.42	89 927.71	
7301.3130.04 Elimination déchets verts aux Bultes	40 000.00	Estimation	39 999.29	44 984.83	39 967.85	-0.71	
7301.3130.06 Clean up day	3 000.00	La Municipalité de St-imier décide de sa réalisation ou pas	0.00	2 214.34	4 264.45	-3 000.00	
7301.3130.08 Investigations techniques ancienne décharge Châillon	0.00	Ne doit pas entrer dans le calcul des coûts de la nouvelle déchetterie	1 385.64	0.00	0.00	1 385.64	
7301.3130.11 Coût nlle déchetterie de Vadec	208 000.00	0.00 5 200 habitants à CHF 40.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
7301.3169.01 Taxes cantonales sur élimination des déchets	10 000.00	Voir explications sous 7301.3130.03	12 826.47	16 384.77	13 171.75	2 826.47	
7301.3181.01 Eliminations de ordes de déchets	4 000.00	Conteneurs de plus en plus important !	3 920.45	3 534.05	4 619.92	-79.55	
7301.3199.01 Correction impôt préalable déchets	0.00		0.00	0.00	3 227.40	0.00	
7301.3300.61 Amort. planifiés, biens mobiliers PA	29 800.00	Amortissement du dernier camion poubelle acheté (fin de l'amortissement au 31.12.2028)	29 804.70	29 804.70	29 804.70	4.70	
7301.3300.91 Amortissements PA existant	17 950.00	Déoule de l'introduction du MIC2 en 2016 et prendre fin le 31.12.2032	17 946.60	17 946.60	17 946.60	-3.40	
7301.3690.01 Charges nettes relatives à l'enlèvement dépollués animés	5 000.00	Chiffre effectif de 2022 (dans les comptes 2022 estimation car décompte final 2022 arrivé après bouclage des comptes)	8 900.00	6 827.00	7 652.00	3 900.00	
7301.3690.02 Imputations internes: frais d'entretien camion à ordures	42 000.00	Imputation forfaitaire annuelle jusqu'à présent : CHF 12 000.00, mais imputation globale des frais relatifs à la déchetterie depuis le 1.1.2022 est de CHF 42 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	30 000.00	
7301.4240.01 Taxes de base enlèvement des ordures	430 000.00	Sans éventuelle modification des tarifs :	431 976.73	0.00	427 485.45	0.00	
7301.4240.02 Ventes de sacs poubelles et de vignettes	240 000.00	Estimation	228 588.55	0.00	286 405.25	288 442.35	
7301.4240.03 Prestations de services facturées	20 000.00	Déchets verts : en 2022 : CHF 10'400.00 Renan, CHF 337.50 Somvilier, CHF 11'980.00 Villaret	22 717.50	0.00	23 260.00	15 177.50	
7301.4240.04 Collaboration DUC avec autres communes	114 000.00	Estimation	113 925.73	0.00	114 696.00	113 969.50	
7301.4240.05 Recettes de récupération des déchets	0.00	Encasés dorénavant par Vadec	56 817.56	0.00	62 811.56	42 286.41	
7301.4260.01 Remboursement de tiers	0.00		283.10	0.00	812.65	604.65	
7301.4270.01 Amendes	2 500.00		1 590.30	0.00	2 300.00	2 350.00	
7301.4470.01 Mise à disposition terrain déchetterie	15 750.00	Rente annuelle pour mise à disposition terrain déchetterie	0.00	0.00	0.00	0.00	
7301.9010.01 Attributions aux financements spéciaux			39 492.21	96 908.90	71 525.00	0.00	
Totaux	849 850.00	822 250.00	856 868.21	856 868.21	919 924.31	919 924.31	899 058.56
Déficit (-) actuel :	27 600.00	(principalement dû à la diminution des recettes et non pas au projet de nouvelle déchetterie)					
Coût actuel de la déchetterie par habitant sans nlle déchetterie:	35.68						
Montant du financement spécial au 31.12.2022 : CHF 1 089 753.39							









